

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Questions et commentaires
pour le projet d agrandissement du lieu d enfouissement
technique de Sainte-Sophie (zone 6)
sur le territoire de la municipalité de
par WM Québec Inc.**

Dossier 3211-23-088

Le 12 mars 2020

*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

Le présent document regroupe les questions auxquelles doit répondre WM Québec inc. dans le cadre de l'analyse environnementale réalisée sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie (zone 6).

L'analyse a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec certaines unités administratives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que certains autres ministères et organismes concernés.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

QC-1 La proposition de favoriser l'accumulation d'eau sur le recouvrement final de la zone 6, afin de permettre le maintien du débit au ruisseau du Castor, n'est pas acceptable, notamment parce qu'elle ne permet pas d'assurer la pérennité du recouvrement final, la stabilité des pentes et de minimiser l'infiltration d'eau dans les matières résiduelles enfouies.

Dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, vous devrez proposer une solution alternative à celle proposée pour le maintien du débit au ruisseau du Castor. Ainsi, nous préconiserons une condition spécifique à cet égard au projet de décret.

QC-2 En lien avec la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE), veuillez fournir un engagement pour chacune des demandes ci-dessous :

- localiser et délimiter les EEE présentes sur les sites pour faciliter la gestion des sols touchés et pour éviter les déplacements de machineries dans ces secteurs;
- si elle doit quitter le site du projet, nettoyer la machinerie excavatrice utilisée dans les colonies de EEE. Les déchets résultants du nettoyage doivent être éliminés;
- durant les travaux de construction, disposer les EEE et les sols contaminés dans un endroit isolé des autres déblais pour éviter la contamination;
- éliminer les restes de végétaux et les sols contaminés par des EEE dans le lieu d'enfouissement technique en les enfouissant sous au moins un mètre de matériel non touché;
- ne pas utiliser les sols contaminés d'EEE pour le recouvrement final et ne pas les disposer à l'extérieur du site.

QC-3 Veuillez vous engager à effectuer un suivi du climat sonore lors de la première année d'exploitation du lieu. En cas de dépassement des niveaux de bruit fixés dans la Note d'instructions sur le traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent (Note d'instructions 98-01 (2006)) du MELCC, veuillez vous engager à construire des buttes ou des bermes temporaires comme mesure d'atténuation.

QC-4 Plan de surveillance des émissions de gaz à effet de serre (GES)

En référence à l'avis de la Direction de l'expertise climatique du 18 juillet 2019 (**QC-62**), veuillez fournir les éléments manquants pour le plan de surveillance des émissions de GES. Nous considérons nécessaire que vous complétez le plan de surveillance et de suivi des émissions de GES en y ajoutant la mesure de la fraction de méthane du biogaz et la quantité de biogaz valorisé en substitution du combustible fossile. L'annexe joint présente un exemple de plan de surveillance et de suivi des émissions de GES.

QC-5 Valorisation du biogaz en substitution d'un combustible fossile

Vous n'avez pas confirmé d'engagement pour la valorisation du biogaz qui est une mesure de réduction importante pour réduire l'impact des émissions de GES du projet. Ainsi, veuillez confirmer et préciser les engagements relatifs aux trois actions de valorisation du biogaz, soient :

1. Installations de Papier Rolland;
2. Injection dans le réseau d'Énergir;
3. Conversion des camions de collecte et transport des matières résiduelles au gaz naturel ou au gaz naturel renouvelable.

En lien avec ces trois actions, veuillez également préciser :

- la confirmation de vos engagements à les mettre en œuvre ou le moment que vous considérez comme réaliste pour les confirmer;
- les échéanciers des actions : la durée, dates d'acquisition et de mise en service des installations et équipements de traitement, compression et raccordement et d'utilisation, le cas échéant;
- les quantités de méthane valorisé et les émissions de GES par action;
- la confirmation que le biométhane sera comptabilisé et utilisé au Québec.

Dans l'éventualité où vous ne pouvez confirmer certains engagements, veuillez présenter les options envisagées pour atténuer les émissions de GES du projet, en particulier pour la valorisation du biogaz.

Enfin, veuillez mettre à jour, notamment, le bilan des émissions de GES associées au projet pour la substitution de combustibles fossiles, en intégrant seulement les engagements confirmés, et en précisant le début et la durée des actions de valorisation.



Patrice Savoie, M. Env.
Chargé de projets

ANNEXE

Exemple de plan de surveillance des émissions de GES				
Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence
Équipements motorisés	Consommation de carburant de chacun des véhicules	Litres	Factures	Mensuelle/annuelle
	Kilométrage de chacun des véhicules	km	Odomètres	Mensuelle/annuelle
	Heures d'utilisation des véhicules hors route	h	Registre des opérations	Mensuelle/annuelle
	Acquisition de nouveaux véhicules	Litres/100 km	Factures	Annuelle
Bâtiments et procédés	Consommation de gaz naturel	m ³	Factures	Mensuelle
	Consommation d'électricité	kWh	Factures	Mensuelle
	Consommation de mazout	litres	Factures	Mensuelle
Projets de matières résiduelles	Pourcentage de biogaz émis qui est capté dans le LET	%	Mesure	Mensuelle
	Pourcentage de méthane dans le biogaz capté dans le LET	%	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz brûlé dans le LET	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz purifié	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz compressé	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de biogaz valorisé	m ³ ou tonnes	Mesure	Mensuelle
	Quantité de matières organiques traitées par compostage	tonnes	Mesure	Mensuelle

Exemple de plan de surveillance des émissions de GES				
Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence
	Composition des matières résiduelles enfouies	%	Registre	Mensuelle

Sommaire des émissions de GES du projet en 2039		
Sources d'émission de GES	Scénario 3A [tonnes éq. CO ₂ /an]	Scénario 3B [tonnes éq. CO ₂ /an]
Construction	négligeable ¹	négligeable
Exploitation		
Lieu d'enfouissement (émissions fugitives de méthane)	124 322	132 108
Torchère	0	0
Chaudière au gaz naturel	621	621
Chaudière valorisation biométhane	167	176
Substitution combustible fossile (émissions évitées négatives)	(150 069)	(158 340)
Équipements mobiles	2 317	2 317
Transport matières (39 camions)	4 823	4 823
Transport matières (261 camions)	à venir	à venir
Total avec substitution combustibles fossiles	(17 820)	(18 295)
Total sans substitution combustibles fossiles	132 249	140 045

1. Les émissions de construction sont considérées comme négligeables, car le site est déjà en exploitation.